

Extrait du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

**Séance du 30 mai 2024**

**Présents :** M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président  
M. STREBELLE, Mmes SCULIER et HUBEAU, Echevins  
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD, M. NIEZEN, Mmes  
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, Mrs RASSART et THYS, Conseillers.  
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.  
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

**Excusés :** /

---

**OBJET :** **IGRETEC - Assemblée générale ordinaire – 27 juin 2024 – Ordre du jour - Approbation.**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IGRETEC ;

Considérant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal à savoir :

- Monsieur André DESMARLIERES
- Monsieur Julien RASSART
- Madame Isabelle LIEGEOIS
- Madame Nadia BROHEE
- Monsieur Michel NIEZEN ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 27 juin 2024 ;

Qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil communal tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 – Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2023 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapport du Collège des Contrôleurs aux Comptes - Rapport spécifique du Conseil d'Administration sur les prises de participations ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31/12/2023 ;
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au sens de l'article L6421-1 du CDLD ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;

6. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2023 ;
7. Augmentation de capital de Brussels South Charleroi Biopark (BSCB) ;
8. Prise de participation à la SRL District Cleantech ;
9. In House : modification de deux fiches de tarification.

DECIDE, à l'unanimité des présents :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver tous les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 juin 2024 de l'Intercommunale IGRETEC.

Article 2 : De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2024.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Une copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'Intercommunale IGRETEC (Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi) ;
- au Gouvernement provincial ;
- au Ministre des pouvoirs locaux ;
- aux représentants de la Commune de Brugelette ;
- au Secrétariat général.

---

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,  
Karolina KOWALSKA

Le Président,  
(s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES